Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1994)

Heft: 66

Rubrik: Bloc-notes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

me enseigne. Si la Chaîne du Bonheur a obtenu l'exonération, Terre des Hommes ne l'a pas obtenue.

- 1° août. Selon une étude du Fonds national de la recherche scientifique, si la Suisse veut un jour se rapprocher de l'Europe, le Conseil Fédéral doit impérativement changer de stratégie. Et surtout comprendre que, derrière les mêmes mots, Romands et Alémaniques ne partagent pas les mêmes valeurs.
- **4 août.** Parce qu'elle souffre de la crise, la compagnie aérienne T.W.A. prend une décision dramatique : elle fermera, dès le 6 septembre, ses bureaux de Genève et de Zurich, abandonnant la desserte de la ligne Zurich-Genève-New York. Et annonce, dans la foulée, la suppression de 3.000 emplois à travers le monde.
- **5 août.** Joseph Deiss, le nouveau Monsieur Prix se veut rassurant : l'introduction de la T.V.A. en janvier prochain ne devrait pas faire grimper les prix. Certains produits devraient même être vendus moins chers - affaire à suivre.
- 6 août. La décision est prise : le conseil d'administration des PTT veut séparer Poste et Télécoms. La Poste doit devenir un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Les Télécoms deviendront une société autonome dont les statuts s'inspireront autant que possible de ceux d'une société anonyme. Reste aux autorités politiques d'avaliser cette décision...
- 14 août. Deux médailles de bronze pour la Suisse : aux derniers championnats d'athlétisme d'Europe, qui se sont déroulés à Helsinki, l'Appenzellois Matthias Rasterholz est arrivé 3ème aux 400 mètres et la Bernoise Daria Nauer en a fait de même lors du 10.000 mètres. Elle en a même profité pour améliorer le record de Suisse de 31,53 secondes.
- 19 août. La Banque Cantonale de Soleure sera reprise, au 1er janvier de l'année prochaine, par la Société de Banque Suisse. C'est en tous cas ce que propose le gourvernement soleurois au Parlement. Si cela se fait, Soleure sera le premier canton à ne pas disposer de banque canto-

Tous les mois, retrouvez cette rubrique dans le "Messager Suisse". Conservez-la: elle vous donnera, au fur et à mesure, toutes les adresses dont vous pourriez avoir besoin. N.B. : cette rubrique est libre de toute publicité. Elle peut cependant comporter un certain nombre d'adresses à caractère commercial, mais dont la rédaction a jugé utile d'en informer ses lecteurs.

- Voter par correspondance, c'est simple. La première condition : être inscrit auprès de la représentation consulaire de sa région. La deuxième condition : demander, à cette représentation consulaire, le formulaire d'inscription pour le droit de vote. Cette demande peut être faite par écrit : il n'est pas nécessaire de se déplacer. Une fois que le consulat a reçu le formulaire en question dûment rempli, il le transmet alors à la commune de vote du demandeur, qui prendra en compte l'inscription et enverra, par la poste, le matériel nécessaire au(x) votation(s) fédérale(s). Dernières indications : la prise en compte de l'inscription peut prendre un certain temps (de 1 à 3 mois en moyenne). Il ne faut pas non plus négliger les délais postaux : le matériel de vote parvient au moins 3 semaines avant la date des votations, il ne faut donc pas tarder à renvoyer les bulletins de vote, directement à la commune où vous êtes inscrit(e). A savoir: certaines communes envoient une carte d'électeur À renvoyer avec le matériel. D'autres n'en n'envoient pas : ne jetez pas l'enveloppe dans laquelle vous avez reçu le matériel, il vous faudra la renvoyer avec vos bulletins de vote. Certains abonnés disent ne pas voter parce que le livret d'explication, joint au matériel de vote, est rédigé dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Le Messager Suisse recoit ce livret dans ses trois traductions (allemand, français, italien). Il fournira donc volontiers copie de la traduction désirée à ceux qui en feront la demande, en échange d'un timbre à 4,40 FF destiné à couvrir les frais d'envoi.
- Si vous désirez, en sus du "Messager Suisse", plus d'information sur chaque votation, vous pouvez aussi demander la cassette éditée par Radio Suisse Internationale avant chaque vote. Elle est gratuite, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ciaprès une étiquette auto-collante portant

vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Etranger. Bundesgasse . CH

- 130 pages pour répondre aux questions que les Suisses vivant à l'Étranger se posent (trois Éditions : française, allemande et italienne) : Aide-mémoire pour les Suisses de l'Étranger. Ce petit guide est gratuit, il vous suffit d'envoyer à l'adresse ci-après une étiquette auto-collante portant vos nom et adresse (en n'oubliant pas de préciser la version désirée). Service des Suisses de l'Etranger. Bundesgasse 18. CH 3003 Berne.
- Les services du "Messager Suisse": retrouvez toutes les adresses des consulats suisses en France, ainsi que celles des associations suisses, sur minitel: 36 16 " Tellles Suisses en France".
- Vous recherchez un livre dont l'édition est épuisée, un disque, des recettes, vous désirez constituer une amicale suisse dans votre région, vous recherchez des correspondants à l'étranger ? La rubrique "Boîte aux lettres" vous est ouverte, gratuitement : il vous suffit de rédiger votre annonce en y ajoutant vos coordonnées et de l'envoyer à la rédaction du "Messager Suisse". Vous vous posez des questions au sujet de votre AVS, de la fiscalité, de votre retraite, vous cherchez un notaire en Suisse et ne savez pas à qui vous adresser? Le "Messager" peut vous aider en vous dirigeant sur les bonnes adresses, demandez-le lui!
- Vous voulez vendre une maison, un appartement, vous cherchez un appartement? Pourquoi ne pas utiliser le service des petites annonces du "Messager Suisse"? Les abonnés bénéficient d'une remise de 10% et de la gratuité totale pour une parution de leur annonce sur le service minitel 36 16 "Tell-Les Suisses en France".